

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Valère  
Lundi 03 mai 2010

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 03 mai 2010 à la salle municipale, de 20h00 à 20h40.

Sont présents:   Madame       Sonia Gosselin  
                      Messieurs   Yannick Trépanier  
  Yvon Martel  
  Claude Bourassa  
  Réal Boissonneault  
  André Normand

La séance est ouverte à 20h00 par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 91-2010       Lecture et adoption de l'ordre du jour.  
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.
- 92-2010       Adoption du procès-verbal du lundi 12 avril 2010.  
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 avril 2010 soit accepté tel que lu.
- 93-2010       Les Comptes.  
Il est proposé par André Normand et appuyé par Claude Bourassa que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexés.

Province du Québec  
Municipalité de Saint-Valère  
Comté d'Arthabaska

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2010 DE TARIFICATION POUR FIXER DES FRAIS DE DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS**

**ATTENDU QU'**un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 12 avril 2010 par le conseiller André Normand;

**ATTENDU QUE** pour la bonne marche de son administration financière, le Conseil de la Municipalité de Saint-Valère doit imposer une taxe de compensation pour les services rendus aux professionnels;

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 964 et 981 2<sup>ième</sup> paragraphe (C.M.), la municipalité peut fixer un pourcentage pour couvrir les pertes et mauvaises dettes ainsi que le taux d'intérêt sur tout arrérage de taxe;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault et résolu qu'il soit ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Saint-Valère, et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2010 DE TARIFICATION  
POUR FIXER DES FRAIS DE DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS  
(suite)**

Article 1           PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2           FRAIS

Que la Municipalité de Saint-Valère chargera 10,00 \$ pour chaque demande de confirmation de taxe, permis de construction, matrice graphique, permis d'environnement, facture de taxes ou test de percolation fosse septique.

Que ses frais seront chargés à toutes institutions bancaires, aux professionnels ou agent d'immeuble que se soit par téléphone, par télécopieur ou par courriel. Les contribuables seront exonérées.

Article 3           PAIEMENT PAR VERSEMENT

La facturation sera faite une fois par semaine.

Article 4           DATE DE VERSEMENT

Le paiement devra est fait trente (30) jours suivant la date de la facture.

Article 5           TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 6           PÉNALITÉ SUR LES TAXES IMPAYÉES

En plus des intérêts prévus à l'article 5, une pénalité de 0,5% du principal impayé par mois, jusqu'à concurrence de 5% l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles.

Article 7           FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration jusqu'à concurrence de 20,00 \$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Article 8           ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Valère, ce 03<sup>ième</sup> jour du mois de mai 2010.

---

Louis Hébert  
Maire

---

Jocelyn Jutras  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT de PUBLICATION**

Je, soussigné Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère et résidant à Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 10h00 et 12h00 de l'avant-midi, le 04<sup>ième</sup> jour de mai 2010.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 04<sup>ième</sup> jour du mois de mai deux mil dix.

signé.....

94-2010

Demande de dérogation mineure de Monsieur Jules Chagnon concernant la grandeur de remise plus grande que la norme permis.

**ATTENDU QUE** Monsieur Jules Chagnon a présenté une demande pour la construction d'une remise plus grande que la norme permise par le règlement;

**ATTENDU QUE** Monsieur Jules Chagnon et Madame Ginette Dallaire sont propriétaires du 30, rue Rémi, lot 4 570 170 du Cadastre du Québec, à Saint-Valère, zone 39Ra;

**ATTENDU QUE** Monsieur Jules Chagnon possède déjà une remise avec une superficie de 13,40 m<sup>2</sup>, la hauteur des murs présentement est de 2,44 mètres;

**ATTENDU QUE** les normes établies pour la superficie est de 15 m<sup>2</sup> et que celle pour la hauteur des murs est de 2,44 mètres;

**ATTENDU QUE** Monsieur Jules Chagnon souhaite enlever sa remise pour en installer une nouvelle d'une grandeur de 4,27 mètres par 5,49 mètres plus un appentis de 4,27 mètres par 1,22 mètres pour une grandeur totale de 4,27 mètres par 6,71 mètres (14' X 22') donnant une superficie totale de 28,65 m<sup>2</sup> et Monsieur Chagnon désire conserver la hauteur des murs à 2,44 mètres;

**ATTENDU QUE** la future remise de Monsieur Jules Chagnon ne brimera aucunement les voisins immédiats puisqu'il s'agencera avec la résidence et que la remise sera située loin derrière la maison;

**ATTENDU QUE** les futures normes concernant les superficies des remises devraient être de 30 mètres carrés et que la demande de Monsieur Jules Chagnon pour sa remise est d'une superficie de 28,65 mètres carrés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par André Normand que la demande de dérogation mineure de Monsieur Jules Chagnon est d'enlever sa remise existante afin d'installer une nouvelle remise d'une grandeur totale de 4,27 mètres par 6,71 mètres (14' X 22') pour une superficie totale de 28,65 m<sup>2</sup> et conserver la hauteur des murs à 2,44 mètres. Le Conseil accepte la demande pour les raisons précitées.

95-2010

Modification plan d'urbanisme (Ilots).

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par André Normand que le Conseil accepte la cotation présentée par la Firme Teknika HBA au montant 2 450,00 \$ pour la modification du plan d'urbanisme afin d'ajouter les Îlots déstructurés suite à une négociation avec CPTAQ, UPA, MRC d'Arthabaska et la municipalité.

- 96-2010 Avis de motion pour adopter le règlement numéro 301-2010 sur la prévention des incendies.  
Le conseiller André Normand donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement no 301-2010 sur la prévention des incendies.
- 97-2010 Avis de motion pour adopter le règlement numéro 302-2010 pour la tarification lors de célébration de mariage.  
Le conseiller Yannick Trépanier donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement no 302-2010 pour la tarification lors de célébration de mariage.
- 98-2010 Avis de motion pour adopter le règlement numéro 303-2010 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Victoriaville.  
Le conseiller Sonia Gosselin donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement no 303-2010 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Victoriaville
- 99-2010 Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile.  
**ATTENDU QUE** les articles 366 et 521.3 (2) du *Code civil du Québec* (C.c.Q.) permettent aux maires, aux membres du conseil municipal ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles;  
**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt la municipalité de Saint-Valère que Monsieur le maire Louis Hébert soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire;  
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sonia Gosselin et appuyée par Yvon Martel que le Conseil demande au Ministre de la Justice de désigner le maire de la municipalité de Saint-Valère, Monsieur Louis Hébert, célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.
- 100-2010 Demande de contribution pour le prolongement d'une ligne électrique jusque sur le lot 572-P. du Canton de Bulstrode appartenant à Monsieur Robert Champagne.  
**ATTENDU QUE** suite à la demande de Monsieur Robert Champagne pour que la municipalité défraye l'installation d'une ligne électrique privée pour desservir la propriété de Monsieur Champagne en électricité;  
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Sonia Gosselin :  
**QUE** le Conseil ne défraye pas les coûts relatifs au prolongement d'une ligne électrique privée sur le lot 572-P. du Canton de Bulstrode;  
**QUE** le Conseil établira sous peu une politique de gestion des demandes de lignes électriques privé sur l'emprise du chemin.
- 101-2010 Demande de Monsieur Claude St-Louis pour le prolongement d'une ligne électrique jusque sur les lots 938-P. et 939-P. du Canton de Warwick.  
**ATTENDU QUE** suite à la demande de Monsieur Claude Saint-Louis pour l'installation dans la l'emprise du chemin d'une ligne électrique privée afin de desservir la propriété de Monsieur Claude St-Louis en électricité;

101-2010 Demande de Monsieur Claude St-Louis pour le prolongement d'une ligne électrique jusque sur les lots 938-P. et 939-P. du Canton de Warwick. (suite)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Normand et appuyé par Claude Bourassa :

**QUE** le Conseil met à l'étude la demande de Monsieur Claude St-Louis pour le prolongement d'une ligne électrique jusque sur les lots 938-P. et 939-P. du Canton de Warwick;

**QUE** le Conseil établira sous peu une politique de gestion des demandes de lignes électriques privé sur l'emprise du chemin.

102-2010 Autorisation d'une politique de gestion des demandes de lignes électriques.

Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par André Normand que le Conseil développera une politique de gestion pour l'installation de ligne électrique privée sur son territoire puisque la municipalité a reçu quelques demandes à cet effet et déposera sous peu sa politique.

103-2010 Autorisation diffusion document par la MRC d'Arthabaska.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise la diffusion de document par la M.R.C. d'Arthabaska à la firme BPR Environnement suite au mandat que la municipalité a accordé à la dite firme.

104-2010 Engagement de Monsieur Benoît Marcoux pour l'entretien extérieur du centre administratif et du parc pour l'été 2010.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise l'engagement de Monsieur Benoît Marcoux pour l'entretien extérieur du centre administratif et du parc pour l'été 2010 au taux horaire de 30,00 \$ et suite au dépôt d'une cotation pour le remplacement d'arbustes au pavillon, la municipalité a demander la confection d'un plan d'aménagement; par la suite le Conseil verra à faire l'aménagement selon la disponibilité du budget.

105-2010 Demande financière pour la Fête de la Saint-Jean-Baptiste.

Suite à la réception d'une demande financière de Monsieur Rémi Hébert, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise un montant de 500,00 \$ à titre de contribution financière pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2010.

106-2010 Demande d'appui pour la Randonnée Réno Sports Plein Air du Parc Linéaire.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil appuie le trajet pour la Randonnée Réno Sports Plein Air du Parc Linéaire. Ladite randonnée passera sur le territoire de la municipalité et le Conseil autorise l'utilisation du Pavillon des Loisirs ainsi que le parc. Cette randonnée aura lieu le dimanche 30 mai 2010.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

93-2010, 95-2010, 104-2010, 105-2010;

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 04<sup>ième</sup> jour du mois de mai deux mille dix.

Le directeur général  
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

Correspondances reçues:

M.R.C. d'Arthabaska : Dispositions sur les dérogations en plaine inondable dans la M.R.C. d'Arthabaska, Demande d'attestation de conformité de Monsieur Stéphane Chamard;

CPTAQ: Décision pour le dossier de Monsieur René Lévesque, Révision de décision dans le dossier du développement municipal Compte-rendu pour le dossier de Vidéotron Ltée;

CSST : Nouveau mode de paiement;

MAPAQ : Programme de crédit de taxes;

MAMROT: Délai accordé pour l'adoption du plan d'urbanisme, Accusé réception de la résolution concernant la simultanéité des élections municipales et scolaires, Guides de bonnes pratiques;

MMQ : Bulletin de membre, Ristourne 2009;

M. Sécurité Publique : Semaine de la sécurité publique;

MTQ : Inspection des ponts sur le réseau municipal, Subvention pour l'entretien du réseau routier;

Ben Paysagiste : Cotation pour aménagement plante pavillon;

Caisse Desjardins :Projet de regroupement rassembleur;

CLD Bois-Francs : Communiqué de presse;

Collège coopératif Horizon : Demande d'aide financière;

Fondation Québécoise du cancer : Demande de contribution financière;

Parc Linéaire Bois-Francs : Demande de lettre d'appui;

Rouli-Bus : Rapport annuel 2009;

Sécurité Alimentaire : Demande d'appui;

S.S.J.B. : Demande de commandite et programme de la Fête Saint-Jean-Baptiste;

Teknika HBA : Modification aux règlements d'urbanisme;

Tourisme Bois-Francs : Bon de commande de carte touristique;

Demande de Monsieur Claude St-Louis pour l'installation d'une ligne électrique;

Offres de services: Excavation RPM, Aux Quatre-Vents, Transport Sébastien Garneau;

Revue/Journal: Constas, Urba, Géomatique, Marché Municipal, Quorum, Mensuel de Saint-Valère, Infrastructure, L'Écho du Transport.

107-2010

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20h40 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de *veto*.

---

Louis Hébert

Maire

---

Louis Hébert

Maire

---

Jocelyn Jutras,

Directeur général  
et secrétaire-trésorier